

safari du genre de celui qui est maintenant proposé, avec batteurs, traqueurs et tout le bataclan. Nous pouvons cependant en discuter plus tard.

Mais j'ajoute, monsieur l'Orateur, qu'il y a trois ans, lorsque j'ai de nouveau abordé la question à la Chambre, j'ai senti que la rigidité du ministre de la Justice d'alors, qui est devenu depuis premier ministre (M. Trudeau), son étroitesse d'esprit et son approche trop légaliste à l'égard des questions constitutionnelles, provoqueraient vraisemblablement des sentiments hostiles dans les provinces, rendant ainsi difficile l'obtention d'un consensus. Les faits m'ont donné raison. Il y a eu de nombreuses réunions des premiers ministres, des réunions du comité dont les media ont amplement fait état. Il y a eu une avalanche de documents, d'exposés de position, de déclarations faites par les gouvernements des provinces ainsi que par le gouvernement fédéral, des rapports de comités, mais à peu près aucune réalisation concrète.

En abordant la question de façon aussi prosaïque qu'ennuyeuse, le gouvernement et le premier ministre ont réussi à jeter sur le sujet un voile d'ennui et sont en fait parvenus à en détourner les gens. Voilà, je suppose, ce que le premier ministre dit au menu peuple qui entoure Camelot: «Rentez chez vous; moi-même et les autres chevaliers de la Table ronde s'occuperont du problème.»

Le vif de la discussion a été dirigé de manière à échapper à la population, cela de propos délibéré peut-être, dans l'espoir qu'elle ne verrait pas ce qui se passait en réalité, 11 paires de mains s'agrippaient aux leviers du pouvoir et aucune n'ayant l'intention de relâcher son étreinte. On progressera seulement si l'on peut faire prendre conscience des questions en jeu à l'ensemble des Canadiens et si l'on peut les amener à comprendre qu'il y a des décisions très simples mais extrêmement importantes à prendre. Présentement, la discussion ressemble trop à celle qu'a eue Alice avec le chat de Cheshire lorsqu'ils se sont mis d'accord qu'elle allait quelque part; elle ne savait pas d'où elle venait, mais si elle continuait à marcher, elle arriverait quelque part. C'est ce qui se passe, à mon avis, à ces conférences fédérales-provinciales.

Est-ce que la décision finale sur des questions comme la pollution devrait être laissée aux gouvernements provinciaux ou au gouvernement fédéral? Le gouvernement fédéral devrait-il assumer un rôle plus considérable et plus significatif dans les problèmes des grandes villes, l'habitation et les transports, par exemple? Cela pourrait aussi s'appliquer aux intérêts des consommateurs et à d'autres domaines. Un comité parlementaire actif, établi il y a quelque trois ans, raisonnablement libre de préjugés politiques, aurait pu présenter ces questions d'une façon simple et susciter une prise de conscience de ces problèmes qui aurait peut-être amené le public à forcer les diverses autorités à adapter la constitution aux réalités d'aujourd'hui. Je ne parle pas d'une nouvelle constitution, mais des décisions nécessaires et essentielles qu'il importe de prendre, d'après notre expérience, pour répondre aux besoins actuels.

• (Midi)

A l'heure actuelle, le mélange artificiel de mystique et d'indécision qui entoure les délibérations constitutionnelles et qui convainc trop de gens que la réforme ou le

[M. Baldwin.]

changement ne présente aucun intérêt, provoque en général la nausée. Aujourd'hui, je doute fort que qui que ce soit puisse y changer quelque chose, mais je suis disposé à céder et à donner le bénéfice du doute au comité qui doit être rétabli pour la session en cours. Nous devons faire en sorte de dissiper sur ce point tout doute concernant le comité qui sera rétabli. Nous devons tâcher de rendre les Canadiens conscients, le plus simplement possible, des problèmes qui se posent à nous.

Cela dit, et mes collègues pourront ajouter des détails, je déclare ceci: le débat sur cette motion fournit la première occasion favorable qui nous est offerte d'exprimer publiquement notre inquiétude sur le fonctionnement des comités de la Chambre. Nous discutons une motion visant à rétablir un comité et j'ai le droit de dire ici que nous avons à formuler de très graves réserves, dont nous avons fait part à Votre Honneur pendant la dernière session. Votre Honneur avait eu la bonté de signaler que le comité de la procédure pourrait fort bien examiner ce sujet. Il est maintenant clair que notre gouvernement, avec ses dociles députés de l'arrière-ban, veut réduire le Parlement, et sans aucun doute la Chambre, à l'impuissance en leur confiant un rôle futile. Les deux dernières sessions prouvent nettement que le nouveau régime des comités, qui devait transformer la Chambre en une tribune où pourraient s'exprimer des hommes libres dans une société libre, où les lois adoptées seraient conçues et adoptées par le peuple par l'intermédiaire de ses représentants, n'a pas réalisé cet objectif. A certains égards, ces comités sont maintenant devenus, pour le premier ministre, le cabinet, leurs collègues et certaines personnes moins brillantes, un moyen d'atténuer et de miner l'importance de la Chambre des communes. Les dossiers des comités eux-mêmes et les plaintes formulées à la Chambre au cours de la dernière session sont remplis d'illustrations à ce propos.

Il y a à peine deux jours, le premier ministre, dans une confrontation avec les journalistes sur la suprématie des représentants élus de la population, a fait des commentaires à ce sujet. Qui pensait-il duper? Son mépris de la Chambre et du régime parlementaire est trop évident et trop bien établi pour qu'il soit nécessaire de le préciser ici, et l'abus du gouvernement en ce qui concerne le régime des comités parlementaires n'est qu'un autre exemple.

A l'heure actuelle, la crainte, la colère, le désespoir et l'angoisse sont manifestes au Canada, et la violence se répand ici, comme aux États-Unis—à tel point que le Congrès des États-Unis s'apprête maintenant à adopter une mesure extrêmement rigoureuse sur la loi et l'ordre. Certains indices, si je puis m'exprimer ainsi, nous portent à croire que le gouvernement canadien songe à recourir à la loi sur les mesures de guerre, ou à un autre expédient. Je suis entièrement pour l'ordre et j'appuierais des propositions raisonnables, monsieur l'Orateur, mais pour l'ordre établi légalement. Nos lois doivent être adoptées par la Chambre et le Parlement, et non pas laissées au caprice d'un homme ou d'un groupe d'hommes, si éminents soient-ils.

Il est sûr que l'un des facteurs qui ont contribué à certains de nos malaises a été le fait que plusieurs,—et